Nations Unies DP/CPO/PNG/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
16 avril 2002
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2002
17-28 juin 2002, Genève
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Cadres de coopération de pays et questions connexes

Esquisse de programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2003-2007)*

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Analyse de situation	1–5	2
II.	Enseignements tirés de la coopération passée	6–8	3
III.	Programme proposé	9–16	4
IV.	Gestion, suivi et évaluation	17–23	6
Annexe			
	Cadre de résultats et d'allocation des ressources		9

* La note explicative exigée par l'Assemblée générale en cas de présentation tardive d'un rapport aux services de conférence (résolution 53/208 B, par. 8) n'a pas été jointe au présent document.

02-34257 (F) 050602 050602

I. Analyse de situation

1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a accédé à l'indépendance politique en 1975. Nation jeune, elle se trouve à un carrefour. Bien que le pays dispose d'importantes ressources naturelles et qu'il ait bénéficié d'une aide extérieure non négligeable dans les 27 dernières années, des défis majeurs subsistent en matière de développement. En 2002, une bonne partie de la population continue d'être en butte à de graves problèmes de santé et ne peut accéder à l'enseignement de base et à d'autres services. Les principaux indicateurs économiques et sociaux font apparaître une baisse du niveau de vie d'une grande partie de la population, les groupes vulnérables tels que les enfants, les jeunes, les femmes et les populations défavorisées étant les plus touchés. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont l'image reste celle d'une nation en proie à des problèmes chroniques de sécurité publique, qui n'a à son actif que des résultats médiocres en matière de gouvernance et de développement, et dont le niveau de pauvreté ne cesse de s'élever, est de ce fait restée à l'écart du courant général des échanges, du commerce et des investissements aux niveaux régional et international. La principale tâche à laquelle elle doit à présent s'atteler en matière de développement consiste à inverser cette tendance en améliorant le système de gouvernance au niveau national et à l'échelle des provinces, ainsi que la sécurité, en luttant contre la pauvreté et en s'employant à promouvoir un développement humain durable et la protection de l'environnement.

2. Le Bureau de pays du PNUD, qui fait l'objet de remaniements profonds visant à améliorer la transparence et à lui permettre de s'acheminer vers une formule de programmation davantage axée sur les résultats, se trouve également à un carrefour. Dans ce contexte, la coopération du PNUD avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la période 2003-2007 prend une nouvelle orientation, qui se fonde sur un développement humain durable axé sur la bonne gouvernance, grâce à l'adoption au niveau local de pratiques optimales, ainsi que d'idées et de méthodes éprouvées.

3. Le Gouvernement collabore actuellement avec un groupe de partenaires, dont la Banque asiatique de développement, le PNUD, l'Agence australienne pour le développement international, la Banque mondiale et d'autres organismes, en vue d'élaborer un document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, qui sera davantage centré sur « la pauvreté en matière de possibilités ». Cette expression est souvent utilisée dans les îles du Pacifique pour décrire une situation dans laquelle les populations, même si elles ont suffisamment à manger grâce au fait qu'elles peuvent exploiter les ressources et les terres communales, ont toutefois des possibilités d'accès très limitées aux soins de santé de base et à l'éducation et trouvent peu de débouchés en matière d'emplois et de sources de revenus.

4. Le manque de possibilités dans un contexte économique et social en mutation est à l'origine d'un certain nombre de problèmes étroitement liés qui sont apparus en matière de développement, notamment l'augmentation alarmante de la criminalité et l'instabilité croissante dans les communautés locales, l'utilisation non viable des ressources naturelles et une mauvaise gestion des activités de protection de l'environnement. La « pauvreté en matière d'accès et de possibilités » a une incidence particulièrement négative sur l'égalité entre les sexes dans de nombreux aspects de la vie du pays, et la violence à l'égard des femmes a atteint des proportions alarmantes même si ce phénomène varie d'une province et d'un groupe ethnique à l'autre. La relation étroite qui existe entre la mauvaise gouvernance, la pauvreté, les problèmes de sécurité publique et la progression de l'épidémie du

und_gen_n0234257_docu_n

VIH/sida a été clairement démontrée. Elle a des répercussions sur la vie quotidienne de chacun et influe sur les décisions qui sont prises concernant les investissements à long terme. Par ailleurs, du fait de cette situation, la Papaousie-Nouvelle-Guinée est le pays de la région où l'incidence du VIH/sida est la plus forte, avec le taux le plus élevé de jeunes de 15 à 24 ans victimes du VIH/sida en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. En raison de l'absence de perspective d'avenir dans un environnement économique et social qui ne cesse de changer, les efforts de développement achoppent sur de nombreux obstacles liés les uns aux autres, à savoir une très nette aggravation de la criminalité et de l'instabilité au niveau local, l'exploitation non viable des ressources naturelles et la mauvaise gestion de la protection de l'environnement. Les conséquences multiformes de cette absence d'ouverture et de perspective sont particulièrement graves pour les femmes et, notamment, les taux de fréquence de la violence à l'égard des femmes atteignent des niveaux alarmants, quoiqu'ils varient d'une province du pays à l'autre et d'un groupe ethnique à l'autre. Il est largement établi que les problèmes indissociables de la mauvaise gestion des affaires publiques, de la pauvreté, de l'insécurité et de la propagation de l'épidémie du VIH/sida ont des répercussions sur la vie quotidienne de toute la population et sur la prise des décisions relatives aux investissements à long terme. La Papouasie-Nouvelle-Guinée enregistre l'incidence la plus élevée de la région du Pacifique pour le VIH/sida et le plus fort pourcentage de 15-24 ans vivant avec le VIH/sida dans l'Asie du Sud-Est et le Pacifique.

5. Le Gouvernement est conscient de la nécessité urgente d'entreprendre des réformes dans les domaines suivants, afin de réduire la pauvreté et d'ouvrir des perspectives d'avenir à sa population : i) rationalisation des rôles du secteur privé et du secteur public; ii) exercice de leurs responsabilités par les dirigeants nationaux par la voie du Parlement et de l'appareil gouvernemental; iii) multiplication et amélioration des possibilités de partenariat entre le Gouvernement et la société civile; iv) amélioration de l'offre et de la prestation de services sociaux.

II. Enseignements tirés de la coopération passée

6. L'examen du Cadre de coopération de pays (1997-2002), mené en 2001, a fait ressortir des progrès dans les domaines suivants : a) conduite des affaires publiques – mise en place de systèmes de planification décentralisés et publication du premier Rapport national sur le développement humain en 1998. Axé sur les moyens d'existence des populations rurales, ce rapport devait contribuer à faciliter la prise de décisions et la planification au niveau national, au niveau provincial, au niveau des districts et au niveau local; b) moyens d'existence durables – soutien à la formation et à l'entreprise dans le secteur informel et soutien à une initiative visant à améliorer la sécurité à Port Moresby; c) reconstruction et relèvement de Bougainville – résultats remarquables pour ce qui a été de la mobilisation de fonds et la relance de l'exploitation du cacao et du copra; d) gestion de l'environnement et des ressources naturelles – introduction de textes réglementaires aux fins de l'exécution de programmes communautaires intégrés de conservation de l'environnement et de développement.

7. Les enseignements tirés de l'expérience sont essentiellement les suivants : i) il faut axer les programmes sur les résultats; ii) il faut considérer la conduite des affaires publiques et la sécurité humaine comme un ensemble intégré, faire en sorte qu'il y ait des interactions constantes entre le Gouvernement et les collectivités

locales et instaurer un dialogue plus systématique sur les problèmes de suivi de la lutte contre la pauvreté et de gestion financière; iii) il faut donner plus d'importance à l'application et au caractère institutionnel des décisions et des procédures et se fixer des résultats vérifiables à atteindre.

8. L'expérience acquise a également fait ressortir la nécessité : i) d'une mise en place de capacités et d'une prise en main réelle, et non supposée, de leurs intérêts par les nationaux; ii) d'une étude des possibilités d'un renforcement des liens entre la conduite des affaires publiques, la pauvreté et la protection des ressources naturelles et de l'environnement; iii) d'une meilleure prise en compte du souci d'égalité des deux sexes dans les principales politiques nationales, en particulier dans les procédures d'administration et de planification locales, ainsi que des difficultés qui freinent la prestation de services de santé et d'un enseignement de qualité et la recherche de solutions au grave problème du VIH/sida.

III. Programme proposé

A. Relations entre l'esquisse de programme de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

9. Le programme proposé devrait contribuer à la réalisation de chacun des trois objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement :

i) **Responsabilisation des dirigeants et participation accrue de la population** – en vue d'améliorer la planification, la gestion et la mise en oeuvre de politiques et de stratégies de développement économique et social propres à garantir le respect de leurs obligations par les responsables, la cohérence, l'équité et la recherche d'un avenir stable;

ii) **Amélioration de l'offre, de la qualité et de la prestation des services de base** à tous les niveaux de la collectivité;

iii) **Amélioration de l'intégration aux niveaux national, régional et mondial** – pour que la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit mieux intégrée et participe davantage aux processus et aux systèmes de développement régionaux et mondiaux.

B. Résultats escomptés

10. Le programme proposé vise à contribuer à la réalisation de ces trois objectifs, et prévoit en conséquence des projets centrés sur la conduite des affaires publiques et la lutte contre la pauvreté tout en comportant des aspects intersectoriels tels que l'égalité des sexes, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement et la prévention des crises. La recherche d'un effet de synergie dans chaque domaine thématique devrait permettre d'améliorer l'encadrement et la participation aux processus de développement, de donner à tous l'accès à des services de base de qualité et rapides, et de mieux intégrer les initiatives nationales de développement dans les politiques régionales et mondiales. Les objectifs et réalisations escomptés au titre de chaque programme particulier sont indiqués dans l'annexe.

und_gen_n0234257_docu_n

C. Stratégies de coopération

11. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement donne un ensemble de stratégies de coopération qu'il appartient à l'équipe de pays des Nations Unies de mettre en oeuvre. Ces stratégies s'inscrivent dans les domaines suivants : i) sensibilisation; ii) partenariats et dialogue stratégiques; iii) création de réseaux d'échange du savoir et échanges d'informations; iv) mise en place de capacités et développement sur le plan international.

12. Étant l'un des principaux membres de l'équipe de pays des Nations Unies, et compte tenu de l'objectif fondamental de la réduction de la pauvreté, le bureau de pays du PNUD en Papouasie-Nouvelle-Guinée facilitera la mise en oeuvre de ces stratégies en dotant le pays de capacités de haut niveau et en offrant des services consultatifs dans les six principaux domaines d'action de l'organisation, à savoir la démocratisation, la lutte contre la pauvreté, la prévention des crises et le relèvement, l'énergie et l'environnement, les technologies de l'information et de la communication et la lutte contre le VIH/sida. Il compte concrétiser l'appui apporté dans ces domaines essentiellement en s'alignant sur les priorités de développement du Gouvernement, de façon i) à accroître la valeur des résultats obtenus; ii) à ouvrir au pays des perspectives mondiales; iii) et à multiplier les options offertes aux instances nationales de décision, en y ajoutant notamment « les enseignements tirés de l'expérience » et « les pratiques optimales » de la région ou d'autres régions du monde. À cet effet, un projet spécial d'appui aux évaluations rapides de la situation a déjà été approuvé et autorise le bureau de pays à demander à bref délai au centre de contact sous-régional ou à un autre grand organisme partenaire pour le développement des conseils et des directives techniques en amont.

13. Le PNUD prendra des mesures énergiques pour renforcer sa coopération et ses relations de travail avec le Gouvernement, ses partenaires traditionnels pour le développement et ses nouveaux partenaires, aussi bien locaux qu'extérieurs. Il favorisera dans une mesure décisive l'adoption d'une approche globale et multisectorielle de l'élaboration de politiques. Jouant un rôle d'intermédiaire, le PNUD apportera son soutien au Gouvernement qui s'efforce de prendre les décisions relatives au développement en s'appuyant sur l'assistance technique multiforme offerte par ses partenaires pour le développement. Grâce à son réseau mondial, il pourra fournir au Gouvernement les données d'expérience et les informations les plus actuelles et lui donner accès à la coopération Sud-Sud, lui ouvrant ainsi des perspectives quant aux options qui se présentent à lui en matière de politiques. En décidant de la forme sous laquelle il apportera son soutien, le PNUD veillera à respecter les particularités du contexte du développement ainsi que la possibilité de tirer des enseignements de l'expérience passée et présente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

14. Dans ses interventions, le PNUD cherchera à renforcer tous les aspects de l'exécution des programmes en mettant l'accent sur la responsabilisation du Gouvernement, la coordination avec les autres parties prenantes, la gestion, les mesures d'application, le suivi et l'atténuation des risques. Il fera prévaloir le principe du développement humain dans le processus de développement et, pour en accroître la portée, consolidera les mécanismes et les outils de gestion et de suivi des résultats élaborés et mis à l'épreuve des réalités sur le plan local. Les engagements pris dans le cadre de conventions et d'accords mondiaux, en particulier les objectifs de développement du millénaire, seront intégrés dans les priorités et les

indicateurs de succès de chaque secteur. On veillera tout particulièrement à les aligner sur les obligations du Gouvernement pour ce qui est du suivi et des rapports à établir au titre du développement et du budget, afin d'éviter un double travail. L'harmonisation des cycles de programmation des organismes résidents des Nations Unies facilite l'élaboration, la gestion, le suivi et l'évaluation en commun des programmes et des projets par l'ONU et le PNUD. Elle ouvre également de nouvelles possibilités de programmation conjointe ou parallèle avec d'autres organismes des Nations Unies, avec les principaux partenaires pour le développement traditionnels, tels que les partenaires bilatéraux traditionnels et les organisations non gouvernementales, et avec le secteur privé.

15. L'exécution d'un programme intégré à Bougainville, dans le cadre du premier Cadre de coopération de pays, a permis de tirer des enseignements extrêmement utiles pour l'élaboration de futures stratégies de coopération. Le PNUD compte tirer parti de la considération que lui a value ce programme auprès des autorités nationales et provinciales et auprès des donateurs, et la renforcer en élaborant et en menant à bien d'autres activités après la signature de l'accord de paix.

16. Le programme de pays offrira des services consultatifs hors siège dans le cadre du centre de contact sous-régional. En élaborant des activités spécifiques, le PNUD veillera en particulier à créer le maximum d'effet de synergie entre le programme de pays d'une part et les programmes régionaux et mondiaux d'autre part. Il est prévu, en particulier, de mettre l'accent sur le renforcement de l'intégration du programme de pays au programme sous-régional du Pacifique dans le prochain cycle de programmation.

IV. Gestion, suivi et évaluation

A. Suivi et évaluation

17. Dans le cadre de l'application des principes de la gestion axée sur les résultats, les indicateurs de résultat, les données initiales et les objectifs ont été décidés avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes (voir annexe I). Pour familiariser l'équipe du PNUD et ses interlocuteurs gouvernementaux avec tous les aspects de l'application de ces principes, un programme de formation sera organisé mi-2002.

18. Pour l'exécution des programmes, le bureau de pays du PNUD travaillera en étroite collaboration avec des partenaires choisis pour mettre en place des systèmes de suivi des programmes et des projets conformes aux directives de la gestion axée sur les résultats. Avec des résultats vérifiables et des objectifs clairement définis, le suivi et l'évaluation devraient être plus efficaces et les résultats plus précis, ce qui faciliterait l'adoption de la gestion systématique des activités de coopération du PNUD par le personnel du bureau de pays, le Gouvernement et les partenaires pour le développement. En outre, toutes les mesures voulues seront prises pour aligner ces systèmes de suivi de programmes et de projets sur ceux qui sont déjà mis en place par le Gouvernement aux fins de la gestion annuelle du budget et des finances et de l'établissement de rapports financiers.

und_gen_n0234257_docu_n

B. Exécution et application

19. Comme il est noté dans le bilan effectué en 2001 sur l'application du Cadre de coopération en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les organismes des Nations Unies se sont occupés au premier chef de l'exécution des projets, dont un seul a été exécuté par les entités nationales. Le Gouvernement devrait éventuellement demander au PNUD de laisser dorénavant davantage les entités nationales se charger de l'exécution des projets. Cette modalité, si elle devait s'étendre, devrait être consolidée par un renforcement constant des capacités des entités nationales. Une action concertée sera alors de mise, emmenée par une équipe de pays composée d'une nouvelle génération de membres répondant à un profil redéfini.

C. Mobilisation des ressources

20. Il est primordial d'appliquer une stratégie originale de mobilisation de ressources si l'on veut obtenir des résultats dans les domaines d'activité proposés dans l'esquisse de programme de pays. Pour élaborer une telle stratégie, il convient de suivre les principes ci-après : i) mettre l'accent sur les domaines dans lesquels le PNUD possède des atouts et a la capacité d'intervenir dans l'élaboration de politiques; ii) démontrer clairement que la participation du PNUD sera innovante, valorisante et rentable et offrira une perspective nouvelle à partir d'autres sources; iii) associer de façon coordonnée et durable les donateurs à l'élaboration d'initiatives, domaine où le rôle et la participation du PNUD sont clairement définis; iv) décider d'un commun accord, chaque fois qu'il est possible, de mettre au point des missions conjointes, d'en suivre l'exécution et d'en rendre compte, afin d'alléger la charge imposée au Gouvernement; v) solliciter davantage la collaboration des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile; et vi) s'efforcer d'exploiter davantage les possibilités de financer l'exécution du programme de pays du PNUD avec des ressources supplémentaires fournies par les fonds d'affectation spéciale du PNUD, les programmes régionaux et mondiaux et d'autres sources auxquelles il n'a pas encore été fait appel.

D. Structure et effectifs du bureau de pays

21. Le programme proposé sera administré par un bureau de pays modifié. Tenant absolument à ce que son personnel ait davantage de moyens d'action, le bureau de pays a élaboré et met actuellement en oeuvre un programme de formation très complet. La formation concourra à l'épanouissement et à l'avancement professionnels du personnel, favorisera la transition sans heurt du cycle de programmation en cours au suivant, et permettra que le programme proposé pour la période 2003-2007 soit pleinement et dûment exécuté.

22. Afin d'asseoir le programme du bureau de pays, des ressources extrabudgétaires (en espèces ou en nature) doivent être mobilisées en vue de compléter les postes essentiels, en nombre restreint, par du personnel possédant des connaissances techniques et en matière de gestion dans les domaines d'action prioritaires arrêtés dans le programme de pays. Le bureau pourra alors s'acquitter des obligations prises auprès des bailleurs de fonds, ce qui entre dans sa stratégie de mobilisation de ressources.

E. Planification des interventions d'urgence

23. L'application du Cadre de coopération de pays pour la période 1997-2001 a été entravée par l'interruption involontaire de l'action de développement en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a dû faire face à des situations d'urgence, par suite de catastrophes naturelles, ainsi qu'à une instabilité politique et à des problèmes de sécurité, par suite de plusieurs événements marquants. Dans ces circonstances, le bureau de pays du PNUD s'emploiera, en coopération avec le reste de l'Équipe de coordination des Nations Unies, le Gouvernement et la société civile, à mettre en place des capacités de planification des interventions d'urgence. Cette tâche, menée en prévision des événements tels que ceux mentionnés plus haut, viendra s'ajouter aux autres tâches à accomplir dans le cadre du programme de pays, sans pour autant compromettre la poursuite des trois objectifs fixés, à savoir la gestion des affaires publiques, la prestation des services et l'intégration.

und_gen_n0234257_docu_n

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Domaines d'intervention stratégiques	*Objectifs*	*Indicateurs de résultats*	*Résultats escomptés*	*Ressources (milliers de dollars É.-U.)*
Objectif 1 : Responsabilisation des dirigeants et renforcement de la participation de la population				
Prise en compte systématique de la dimension féminine dans les cadres de lutte contre la pauvreté à tous les niveaux	• Prise en compte systématique de la dimension féminine dans les cadres de lutte contre la pauvreté aux niveaux national, provincial et local.	• Intégration des préoccupations liées à la condition féminine dans les cadres de lutte contre la pauvreté aux niveaux national, provincial et local.	• Mise au point d'instruments de sensibilisation aux problèmes concernant les femmes et utilisation de ces instruments dans le cadre de la planification de programmes de lutte contre la pauvreté; • Offre de programmes de sensibilisation aux problèmes concernant les femmes aux niveaux national, provincial et local.	**Total : 12 816** Total, ressources ordinaires : 2 151 Total, autres ressources : 10 665, dont : – Participation du Gouvernement aux coûts : 2 120 – Participation de tiers aux coûts : 3 180 – Fonds d'affectation spéciale : 5 365
Mise en oeuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté grâce à une bonne gouvernance	• Amélioration de la transparence et de l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté menées dans les principaux domaines de l'action sociale grâce à une politique de décentralisation, de régionalisation et de promotion de la participation.	• Affectation de fonds aux principaux domaines de l'action sociale; • Allocation de ressources suffisantes aux niveaux national, provincial et régional; • Élaboration de rapports nationaux sur le développement humain et de rapports sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement; • Amélioration des indicateurs de développement humain.	• Rationalisation de l'affectation et de l'utilisation des ressources destinées à la lutte contre la pauvreté dans les budgets de l'État, des provinces et des collectivités locales; • Réalisation des objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et amélioration des indicateurs de développement humain; • Mise en place de cadres de consultation avec la société civile dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.	
Promotion des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité par le biais de processus participatifs	• Promotion des droits de l'homme et amélioration des conditions de sécurité grâce aux activités de maintien de la paix et de la sécurité.	• Multiplication des activités participatives visant à promouvoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité; • Diminution du nombre d'incidents impliquant des violations des droits de l'homme, des actes de violence sexiste et la	• Élaboration et mise en oeuvre d'activités participatives visant à promouvoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité; • Reproduction à l'échelle de l'ensemble du pays du programme de prévention des conflits et de la criminalité mené	

und gen n0234257 docu n

Domaines d'intervention stratégiques	*Objectifs*	*Indicateurs de résultats*	*Résultats escomptés*	*Ressources (milliers de dollars É.-U.)*
Promotion des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité par le biais de processus participatifs	• Promotion des droits de l'homme et amélioration des conditions de sécurité grâce aux activités de maintien de la paix et de la sécurité.	• Multiplication des activités participatives visant à promouvoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité; • Diminution du nombre d'incidents impliquant des violations des droits de l'homme, des actes de violence sexiste et la prolifération d'armes légères.	• Élaboration et mise en oeuvre d'activités participatives visant à promouvoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité; • Reproduction à l'échelle de l'ensemble du pays du programme de prévention des conflits et de la criminalité mené actuellement dans la capitale.	
Protection de l'environnement et utilisation rationnelle de l'énergie en vue de préserver les moyens de subsistance durables	• Élaboration et mise en oeuvre de politiques de promotion du développement durable aux niveaux national, provincial et local.	• Élaboration de paramètres en matière de développement durable et mise en place de systèmes de suivi aux niveaux national, provincial et local, et adoption de mesures rationnelles.	• Mise au point de politiques visant à promouvoir le développement durable tenant compte du lien existant entre l'environnement, la pauvreté et la gouvernance; • Renforcement des capacités à tous les niveaux des processus participatifs en vue de formuler et mettre en oeuvre des politiques de développement durable.	
Objectif 2 : Amélioration de l'offre, de la qualité et de la prestation des services de base				
Promotion des débouchés économiques et des possibilités d'emploi	• Renforcement des services de formation professionnelle afin de multiplier les possibilités d'emploi et les activités génératrices de revenus dans les zones rurales; • Renforcement des moyens de production et de commercialisation du secteur informel et accroissement des possibilités d'emploi dans les zones rurales et urbaines.	• Reproduction dans d'autres provinces des activités entreprises dans le cadre du projet de Bougainville qui ont donné de bons résultats; • Augmentation des débouchés du secteur informel.	• Appui apporté à la reproduction dans d'autres districts et provinces des activités entreprises dans le cadre du projet de Bougainville qui ont donné de bons résultats; • Mise en oeuvre des recommandations figurant dans les études sur le secteur informel.	**Total : 5 421** Total, ressources ordinaires : 1 221 Total, autres ressources : 4 200, dont : – Participation du Gouvernement aux coûts : 1 600 – Participation de tiers aux coûts : 2 400 – Fonds d'affectation spéciale : 200
Adoption d'une approche multisectorielle de lutte contre le VIH/sida	• Prise en compte de l'impact socioéconomique du VIH/sida dans les plans et services relevant de l'approche multisectorielle au niveau national.	• Mise en oeuvre de plans et services multisectoriels.	• Appui apporté à l'amélioration des connaissances concernant l'impact socioéconomique du VIH/sida et à la prise en compte de la nécessité d'une planification sectorielle élargie.	

und gen n0234257 docu n

Domaines d'intervention stratégiques	*Objectifs*	*Indicateurs de résultats*	*Résultats escomptés*	*Ressources (milliers de dollars É.-U.)*
Objectif 3 : Renforcement de l'intégration aux niveaux national, régional et international				
Renforcement de la participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux principaux accords et conventions des Nations Unies	• Renforcement de l'engagement du Gouvernement à créer et renforcer les mécanismes nationaux de suivi de l'application des accords et conventions des Nations Unies, notamment les objectifs du millénaire pour le développement, tout en tenant compte des réalités sur le terrain.	• Renforcement de la participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la mise en oeuvre au niveau mondial des obligations de suivi et d'établissement de rapports liées aux principaux accords et conventions des Nations Unies, notamment aux objectifs du millénaire pour le développement.	• Appui apporté au Gouvernement pour entreprendre un inventaire des engagements régionaux et internationaux relatifs aux principaux accords et conventions des Nations Unies, notamment aux objectifs du millénaire pour le développement.	**Total : 1 165** Total, ressources ordinaires : 430 Total, autres ressources : 735, dont : – Participation du Gouvernement aux coûts : 280 – Participation de tiers aux coûts : 420 – Fonds d'affectation spéciale : 35
Renforcement de la coopération Sud-Sud en matière de sensibilisation et d'assistance technique dans les domaines d'action prioritaires	• Mise en place de mécanismes visant à mettre en relation les initiatives nationales avec les activités menées aux niveaux régional et international par les organismes des Nations Unies.	• Nombre d'initiatives Sud-Sud et d'échanges au titre de la coopération technique entre pays en développement ayant donné de bons résultats; • Établissement de réseaux au plan international dans les domaines d'action prioritaires.	• Accroissement des échanges Sud-Sud, de la participation des pays du Sud et des possibilités offertes par la coopération technique entre pays en développement en vue d'améliorer l'accès de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'assistance technique et de lui permettre d'échanger des connaissances techniques dans les domaines d'action prioritaires.	
				Total des ressources : 19 402, dont ressources de base : 3 802 et autres ressources : 15 600

und gen n0234257 docu n